

Rapport du Président du jury

Organisateur : Centre de gestion de la Lozère

Partenaires : Centres de gestion de la région OCCITANIE

CONCOURS SAGE-FEMME TERRITORIALE

Session 2019

I – INFORMATIONS GENERALES

A – Définition de l'emploi :

Les membres du cadre d'emplois exercent leurs fonctions dans les collectivités et établissements visés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Les fonctions de coordonnatrice de l'activité des Sages-Femmes de classe exceptionnelle ne peuvent être assurées que par des Sages-Femmes de classe exceptionnelle comptant 5 ans d'ancienneté dans ce grade.

B – Les textes de référence :

- Le décret n°92-855 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales,
- Le décret n°2016-976 du 18 juillet 2016 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des sages-femmes territoriales.

C – Conditions d'accès :

Concours externe :

Ouvert aux candidats titulaires :

- d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L. 356-2 (3°) du code de la santé publique susvisé
- ou
- d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 356 de ce même code.

D – Calendrier :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère organise en partenariat avec les Centres de gestion de la région OCCITANIE, le concours externe pour l'accès au grade **de sage-femme territoriale**.

| | |
|------------------------------------|--|
| Période de retrait des dossiers | Du 6 novembre au 12 décembre 2018 |
| Date limite de retour des dossiers | Le 20 décembre 2018 |
| Dates de l'épreuve d'admission | Les 25, 26 et 27 mars 2019 |
| Jury admission | Le 27 mars 2019 |

II – LES CANDIDATS

41 candidats convoqués répartis comme suit :

A – Répartition femmes / hommes :

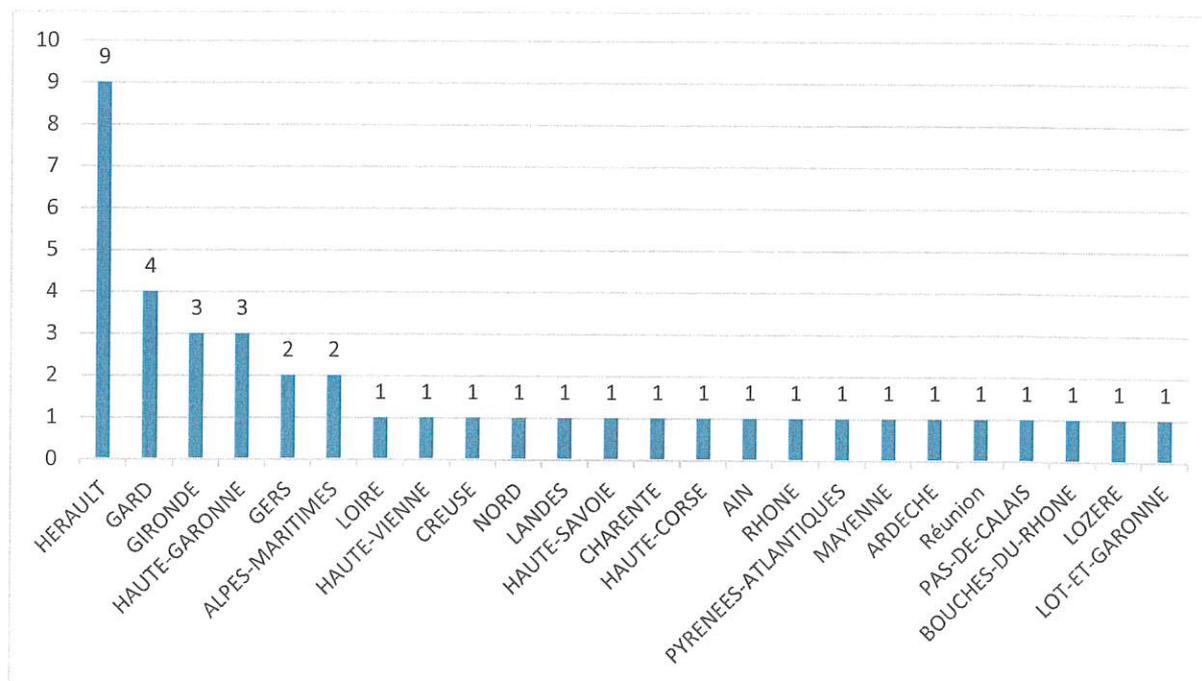
40 femmes
1 homme

B – Tranches d'âge :

Pour ce concours, la moyenne d'âge des candidats est de **33 ans**.

C – Origine des candidats :

Répartition par département :



D – Niveau d'étude :

| Niveau d'étude | Candidats |
|--|-----------|
| Niveau 5 - BEP/CAP/BEPC ou équivalent | 3 |
| Niveau 4 - BAC ou équivalent | 0 |
| Niveau 3 – Bac + 2 (DEUG / DUT / BTS, ...) | 0 |
| Niveau 2 - Licence / Maîtrise ou eq | 10 |
| Niveau 1 - DESS / DEA ou équivalent | 14 |
| Sans diplômes | 0 |
| Non renseigné | 14 |

III – L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Le concours externe de sage-femme territoriale comporte seulement une épreuve d'admission dont l'intitulé est le suivant :

Elle en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

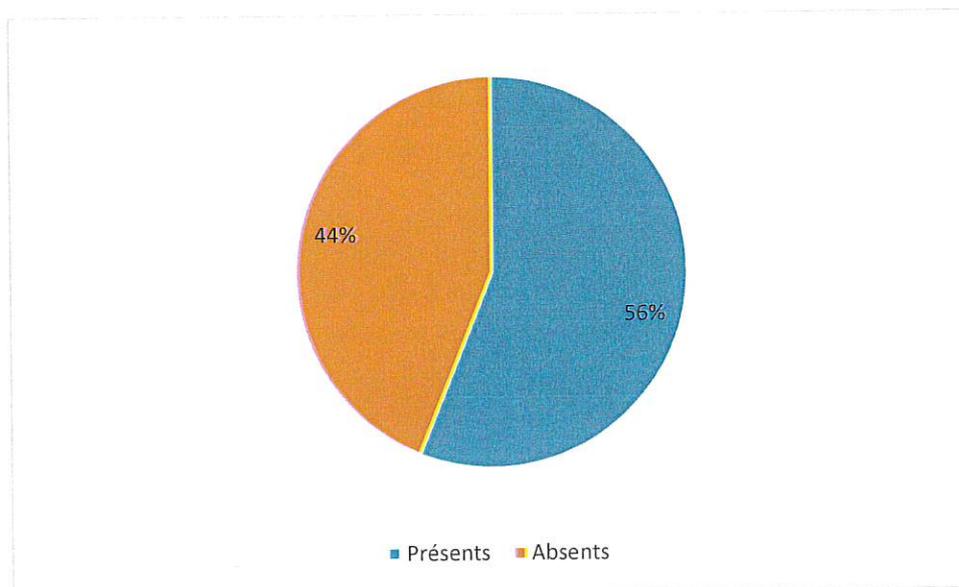
Durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus d'exposé

A – Déroulement :

Les candidats ont présenté l'épreuve orale d'admission du concours les 25, 26 et 27 mars 2019 dans les locaux du Centre de gestion de la Lozère.

B – Taux d'absentéisme :

Dix-huit candidats absents à l'épreuve d'admission sur les quarante et un convoqués.



C – Résultats de l'épreuve orale :

| | Concours externe |
|------------------------------|-----------------------------------|
| Nombre de candidats présents | 23 |
| Notes \geq à 10/20 | 21 |
| Moyenne générale | 14.35/20 |
| Note la plus élevée | 19.50/20 |
| Note la plus basse | 04.50/20 |
| Seuils d'admission | 17.00/20 (17.00 points sur 20) |
| Nombre de candidats admis | 8 |

D - Profil des candidats admis :

On observe que la totalité des candidats sont des femmes avec une moyenne d'âge de 32 ans. Pour 75% des lauréats, ils exercent dans un Conseil Départemental, 12.5% dans un Centre Départemental de Gestion de la F.P.T et 12.5% en commune. Enfin, 75% des candidats lauréats ont suivi une formation préparatoire au concours (CNFPT).

E - Observations du jury lors de l'admission :

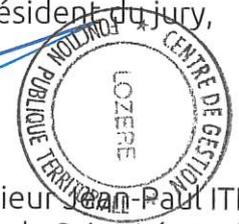
Bon niveau d'ensemble en général. Toutefois, le jury regrette le manque de préparation à l'entretien notamment sur la partie de présentation, la connaissance des missions du cadre d'emploi et de l'environnement territorial.

Les membres du jury souhaitent rappeler aux candidats l'importance de connaître l'environnement institutionnel afin qu'ils puissent développer au mieux les missions du cadre d'emploi.

Enfin, pour conclure les membres du jury regrettent le fort taux d'absentéisme.

Fait à Mende, le 2 avril 2019

Le Président du jury,



Monsieur Jean-Paul ITIER
Maire de Saint-Léger-de-Peyre